



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 novembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 décembre 2011

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2011

Délibération n° D20110546

**RUE DE VILLERSEXEL : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
SISE EN EMPLACEMENT RESERVE AU PLU POUR SUPPRESSION D'UN
GOULET D'ETRANGLEMENT (CO N° 88P)**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 02 décembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU -

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART

URBANISME ET FONCIER

**RUE DE VILLERSEXEL : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN SISE EN EMPLACEMENT RESERVE AU PLU POUR
SUPPRESSION D'UN GOULET D'ETRANGLEMENT (CO N° 88P)**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La rue de Villersexel comporte à son extrémité un goulet d'étranglement qui complique la circulation et interdit le passage des bennes de ramassage des ordures ménagères. Les propriétés qui forment saillie sur la voie figurent en Emplacement Réservé n° A 693 au PLU en vue de leur acquisition par la Ville, libérant ainsi la rue de cet obstacle.

La Ville est déjà propriétaire des deux premières parcelles frappées par l'E.R. ; ne reste plus qu'à acquérir la troisième. En ce sens le propriétaire de celle-ci cadastrée section CO n° 88p de 76 m², est d'accord pour la céder à la Ville moyennant le prix de 1216 €, à charge pour cette dernière de reconstruire aux nouvelles limites séparatives un mur de clôture en remplacement de celui supprimé.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle CO n° 88p de 76 m² au prix de 1216 €, à charge de la Ville de reconstruire un mur de clôture aux nouvelles limites séparatives ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir et à payer tous les frais et droits y afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL